

# SwissLife ESG Dynapierre Part C

REPORTING MENSUEL AU 31/07/2024

Code ISIN FR0010956912



## Indicateurs clés

Actif Net Total (en €)	484 743 570,88
Actif Net Actions (en €)	322 000 633,73
VL Actions (en €)	893,92
Dividende 2024 (en % rapporté à la VL du 31/12/2023)	0,95

## Performances glissantes dividendes réinvestis\*

1 mois	0,39 %
YTD	-2,55 %
1 an	-7,91 %
3 ans*	-5,32 %
5 ans*	-2,57 %
Depuis la création*	1,94 %

## Volatilité du portefeuille annualisée

1 an	4,02 %
3 ans	3,53 %
5 ans	3,05 %

## Patrimoine immobilier

Nombre d'actifs	30
-----------------	----

\* annualisée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## Caractéristiques de la part C

Code ISIN	FR0010956912
Forme juridique	SPPICAV
Date de création de la part	30/06/2011
Société de gestion	Swiss Life Asset Managers France
Dépositaire	Société Générale
Effet de levier en % (Loan to Value)	0.20662984905162238
Durée de placement recommandée	8 ans minimum
Valorisation	Bi-Mensuelle
Dividende	Versement annuel
Conditions de souscription/rachat	Ordre J avant 12h
Frais de gestion/fct prélevés en 2023	1,43% TTC (actif net)
Frais d'exploitation immobilière en 2023	0,21% TTC (actif net)
Valeur IFI 2023 (résidents)	432.71
Valeur IFI 2023 (non résidents)	323.50
Commission de souscription - acquise	0%
Commission de souscription - non-acquise	3% maximum
Commission de rachat - acquise	néant
Commission de rachat - non-acquise	néant

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



« Cet OPCV, majoritairement investi directement ou indirectement en actifs immobiliers physiques, se présente comme une classe de risque basse de niveau 2 conformément à la réglementation PRIIPs. La catégorie de risque actuel associé à cet OPCV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'un investissement « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. Il peut en résulter pour l'actionnaire une perte en capital. »

## EDITO

En juillet 2024, ESG Dynapierre a cédé un de ses actifs hôteliers situé sur l'île de Majorque, dans les Baléares, saisissant ainsi l'opportunité de dégager des liquidités additionnelles pour l'OPCI, dans l'intérêt de ses porteurs de parts. Cette vente a été conclue à un prix supérieur à la valeur d'expertise au 30 juin 2024, permettant de réaliser une plus-value sur cet actif, notamment grâce à sa micro-localisation très prisée, et ce, malgré un contexte global encore difficile et peu favorable aux cessions.

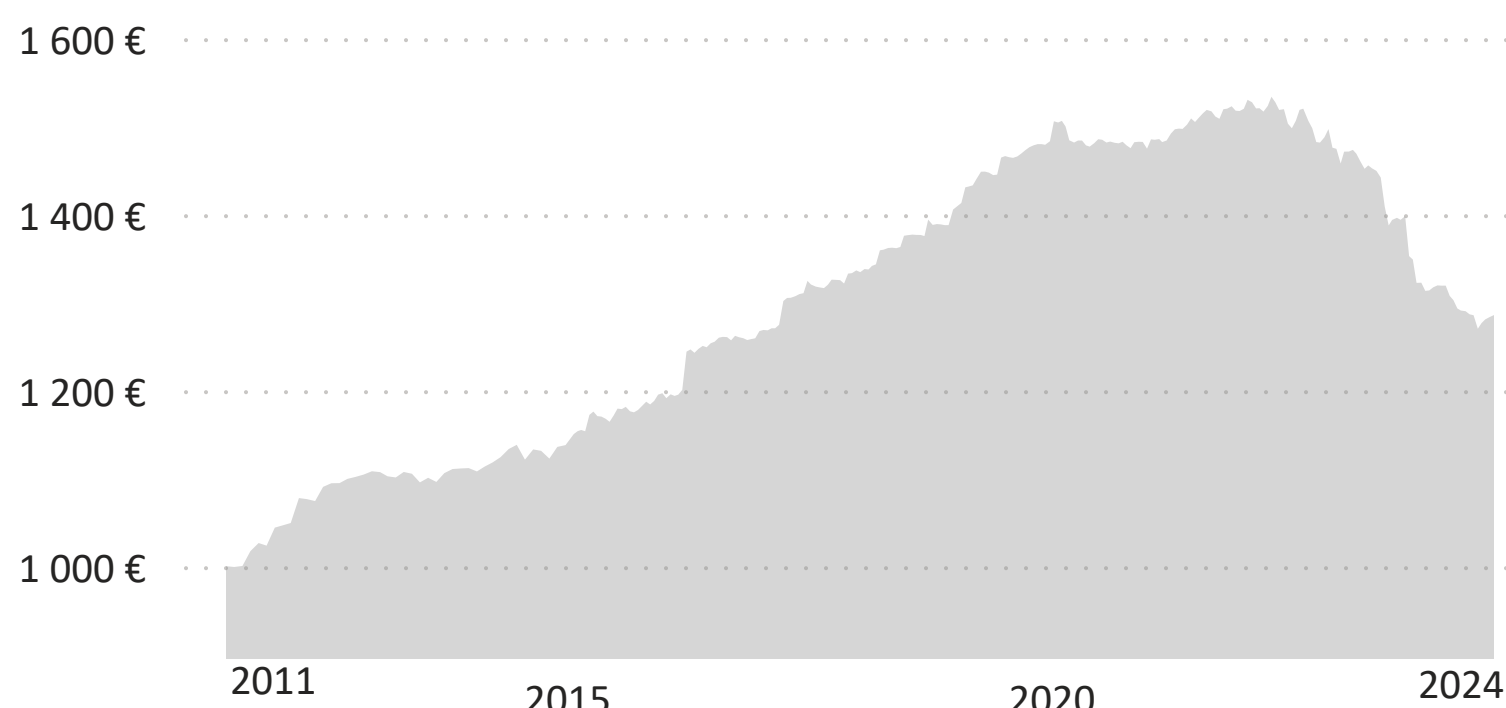
En effet, depuis fin 2022, le dynamisme du marché hôtelier lui a permis de rester la seule classe d'actif épargnée par le contexte macro-économique. Les valeurs sont restées majoritairement stables au cours des deux dernières années, malgré la forte remontée des taux directeurs, témoignant d'un intérêt toujours soutenu des investisseurs pour cette typologie d'actifs.

En 2024, le portefeuille hôtelier de l'OPCI ESG Dynapierre, qui représente 12,84% de son actif brut au 31 juillet 2024, s'est montré particulièrement résilient face à la baisse générale des valeurs. Au global, il affiche de bonnes performances avec un prix moyen des chambres en augmentation et un taux d'occupation supérieur à 90% (au 30 juin 2024).

### Information sur le plafonnement des rachats:

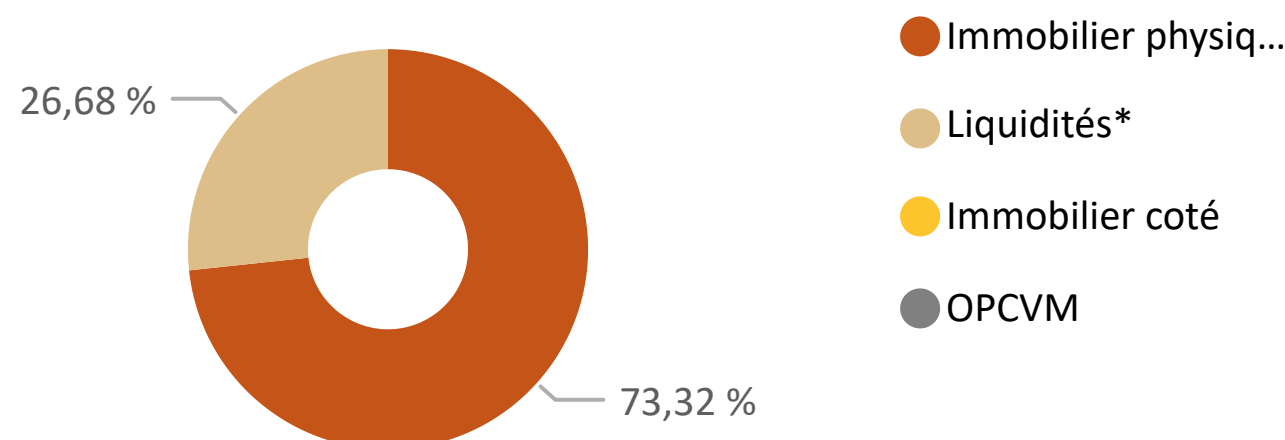
A la date de valeur liquidative du 31/07/2024, les ordres de rachat nouveaux et/ou reportés (nets des éventuelles souscriptions) ont excédé 1% de l'actif net du fonds. La société de gestion a fait application du dispositif de plafonnement et de report des ordres (gating) prévu par la documentation réglementaire du fonds.

## Evolution de la performance dividendes réinvestis depuis la création (30/06/2011)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps

## Répartition du portefeuille (en % de l'Actif Brut Total)



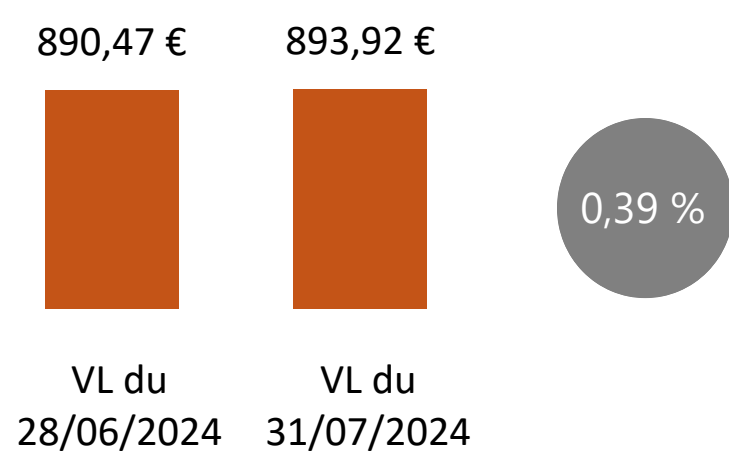
### Objectif/Limites

Immobilier coté	9% (maximum)
Immobilier physique	51-65%
Liquidités*	10% (minimum)
OPCVM	30% (maximum)

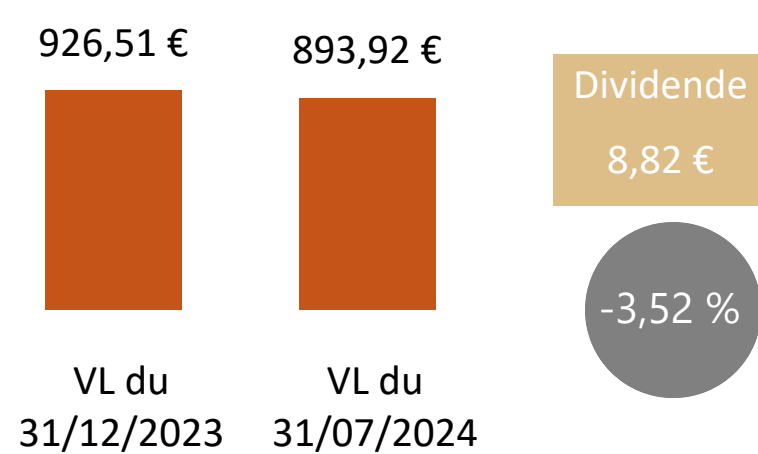
\*et autres actifs circulants

## Evolution de la VL et historique des dividendes versés

### Sur un mois

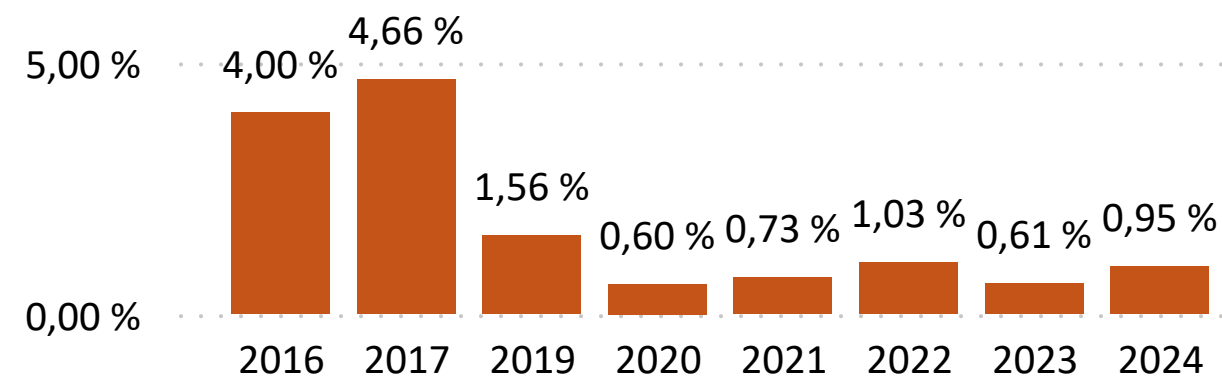


### Depuis le début de l'année



### Historique des dividendes versés

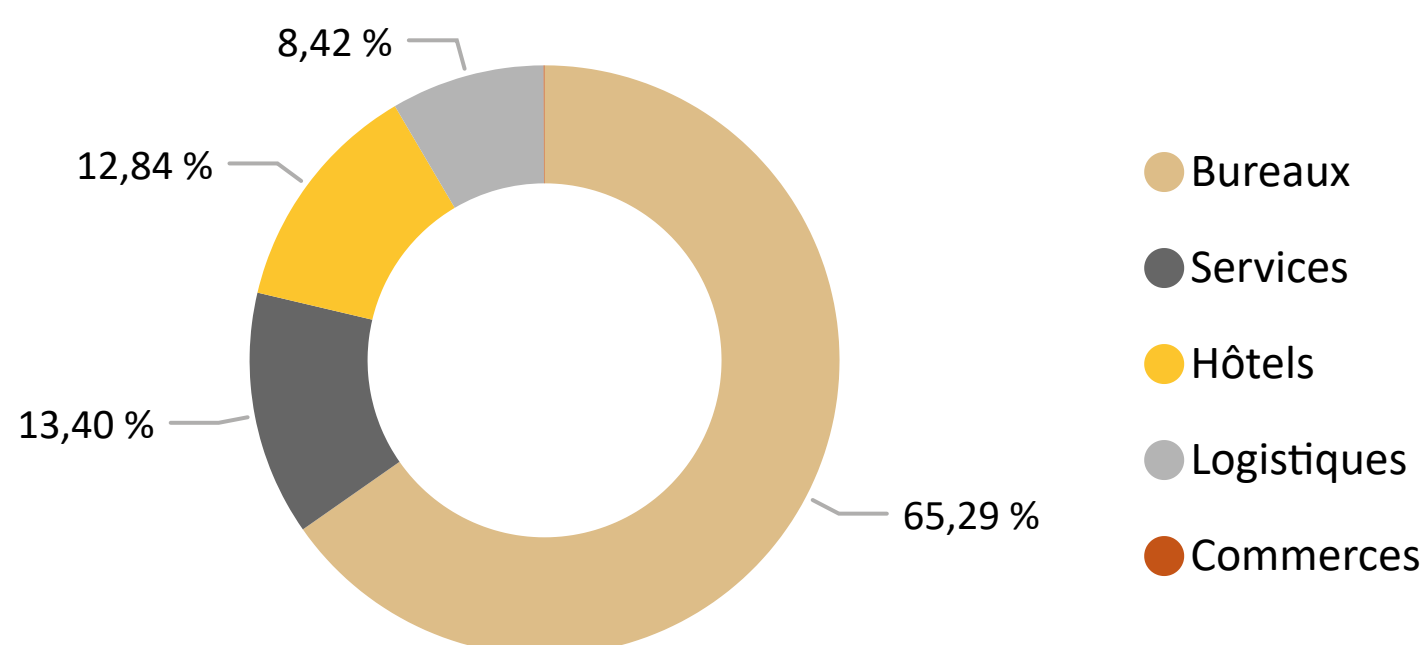
(en % rapporté à la VL au 31/12 de l'année précédente)



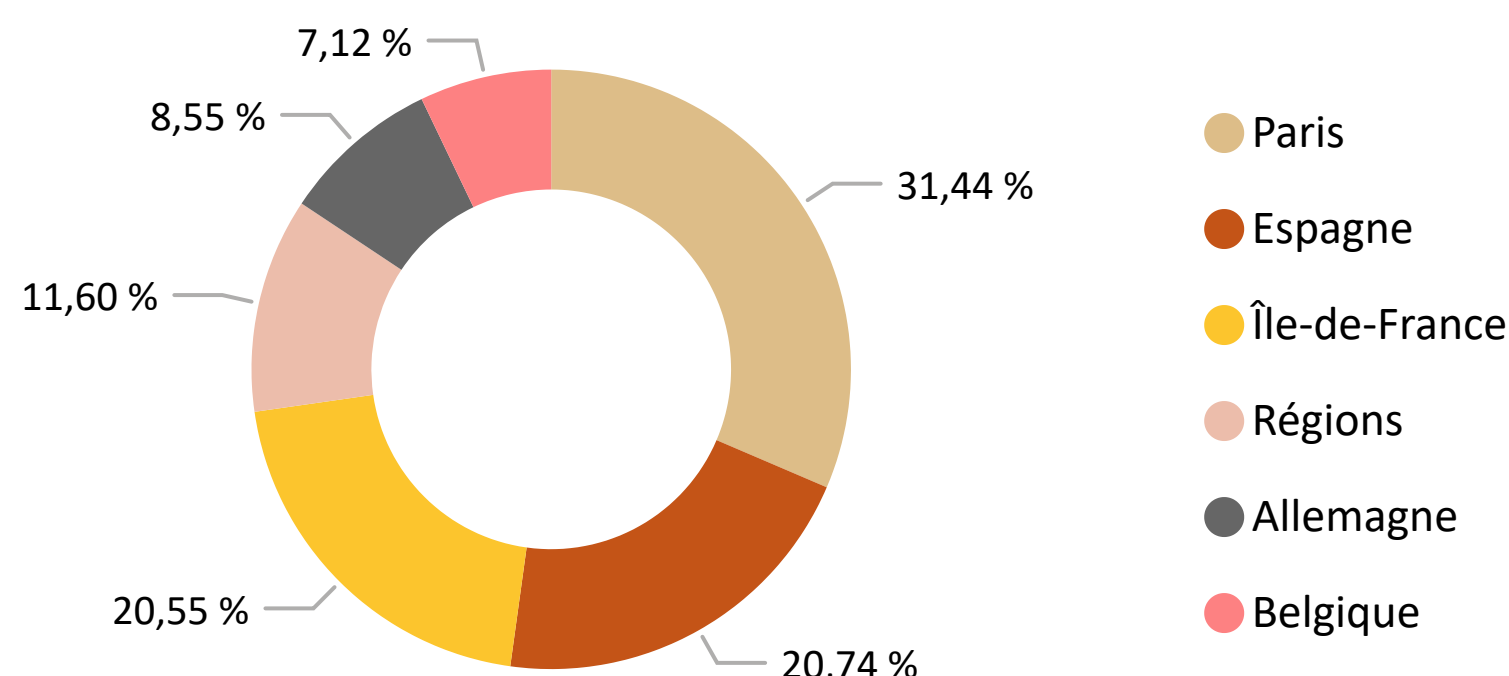
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## Patrimoine immobilier physique

Répartition du portefeuille par segment de marché (base valeur retenue dans la VL)

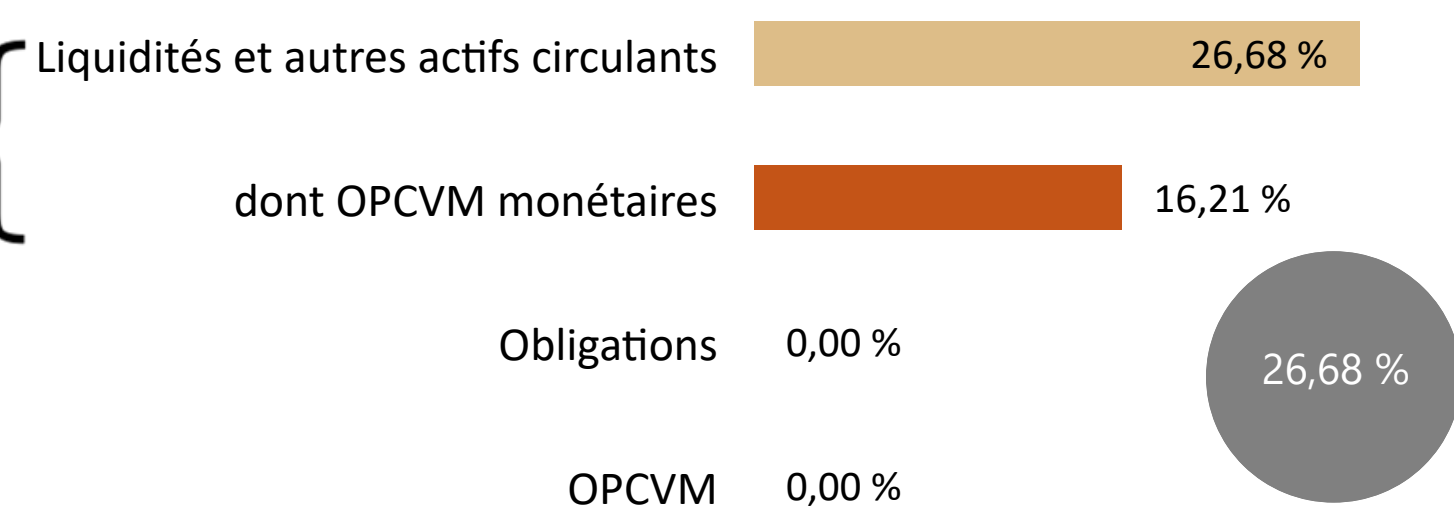


Répartition du portefeuille par zone géographique (base valeur retenue dans la VL)

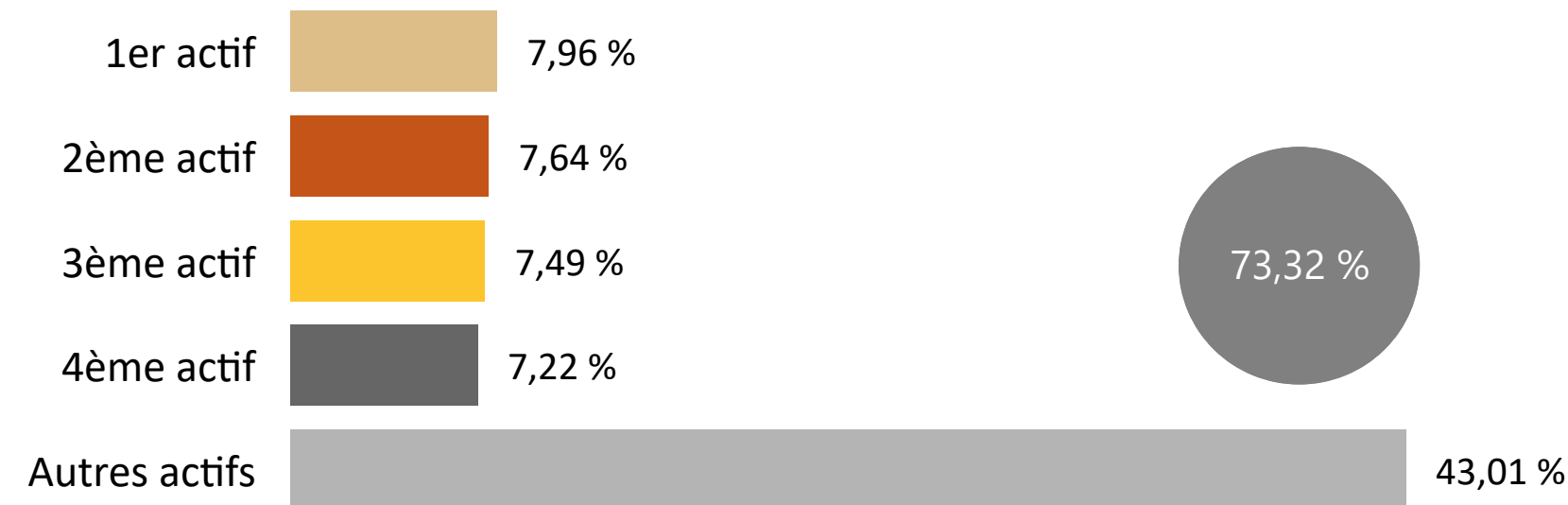


## Immobilier coté et autres actifs financiers

Répartition des autres actifs financiers (en % de l'Actif Brut Total)



Concentration des actifs immobiliers (en % de l'Actif Brut Total)



## Informations de gestion

### Stratégie d'investissement

SwissLife ESG Dynapierre est une Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) dont l'allocation cible est de 60% minimum d'immobilier, de 30% maximum d'actifs financiers et de 10% minimum de liquidités. La stratégie sur la poche immobilière consiste à sélectionner des immeubles à usage d'habitation ou professionnel (bureaux, commerces, hôtels, logistique). Les gérants privilégieront des emplacements recherchés dans des marchés actifs avec une taille moyenne par rapport à leur marché de façon à faciliter des arbitrages à terme. Le ratio maximum d'endettement total, bancaire et non bancaire, direct et indirect, de la SPPICAV sera limité à 40 % maximum de la valeur des actifs immobiliers.

### Avertissements

SwissLife ESG Dynapierre détient majoritairement (directement et/ou indirectement) des immeubles dont la vente exige des délais qui dépendront de l'état du marché immobilier. Si les contraintes de liquidité de l'OPCI l'exigent, le délai de règlement des demandes de rachat peut être porté à 2 mois maximum. Par ailleurs, la somme que vous récupérerez pourra être inférieure à celle que vous aviez investie (risque de perte en capital), en cas de baisse de la valeur des actifs de SwissLife ESG Dynapierre, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de huit (8) ans minimum.